

**Délibération n°2020-01-04****Réf. Nomenclature « Actes » :7.10****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**


---

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 2  
DÉCEMBRE 2019**


---

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marc Bujon** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :**

<b>André Alanore</b>	à	Jean Stöhr	<b>Éric Bossaert</b>	à	Philippe Roche
<b>Daniel Escurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Michel Pesteil</b>	à	Jean Pierre Guitard
<b>Serge Peyraud</b>	à	Claude Bauvy	<b>Sylvie Prabonneau</b>	A	Pierre Coutaud
<b>Jean Robineaux</b>	à	Gérard Rougier	<b>Francis Roques</b>	à	Robert Gantheil
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Geneviève Serve</b>	A	Marie-Claude Lepage


- Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

**Délibération n°2020-01-04**

Envoyé en préfecture le 05/02/2020  
 Reçu en préfecture le 05/02/2020  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20200123-20200104-DE

La CLECT s'est réunie le 3 juin et 2 décembre 2019 pour étudier l'évaluation des charges transférées relative aux compétences suivantes :

- Evaluation du transfert des charges du Château de Val
- Evaluation de la participation financière dans le cadre de la compétence facultative « soutien financier aux structures et initiatives culturelles locales situées sur le territoire »

Une première commission, le 3 juin 2019 s'est déroulée mais en l'absence de quorum, l'ensemble des propositions soumises par les membres de la CLECT n'ont pas été validées. La seconde commission avec le même ordre du jour s'est tenue le 2 décembre 2019.

Le procès-verbal de la CLECT est joint à la présente délibération.

Le rapport de la CLECT devra être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux intéressés représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport du conseil municipal par le président de la CLECT.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 74 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 2 décembre 2019

<b>A la majorité</b>	
Votants	75
Pour	74
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 23 janvier 2020**

Le président,  
Pierre-Chevalier

